



**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

du 1^{er} Octobre 2015, 18h30
Chambre des Métiers de l'Ardèche,

8, chemin de Sainte Croix, 07200 Aubenas

COMPTE RENDU

56 participants

4 excusés, 4 pouvoirs, Georges Sthal, Helmut frerick, Mai Roussin et Annet Perrin
Adhérents de Trajectoires au 1er octobre nombre de 68.

En date du 1^{er} Octobre 2015 l'ancien Conseil d'Administration et les adhérents de Trajectoires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 1^{er} Octobre 2015.

L'objet de cette assemblée générale extraordinaire proposé par l'ancien Conseil d'Administration et ratifié à l'assemblée générale ordinaire à l'unanimité des présents était:

« Faire évoluer la stratégie et l'organisation de Trajectoires par le changement des statuts »

Pour construire une association plus démocratique, plus transparente et plus ouverte en donnant la primauté aux adhérents.

La gouvernance de l'association est sous la responsabilité d'une direction collégiale.
(Voir texte présenté à l'AGE annexe 1).

Pour cela, les statuts ont été modifiés (voir annexe 2), présentés à l'AGE et approuvés majoritairement.

Le conseil d'administration élu à l'unanimité passe de 8 à 21 membres avec 6 hommes et 15 femmes :

1. liste des 8 sortants

Bourget Elisabeth Céramiste
Catel Frederique Plasticienne
Cunin Denis Potier
Juanola Eduard Tourneur sur bois
Mulatier Frederic Vannier
Pelegrin Daniel Ebéniste
Rondeau Laure Verrier
Van Haeken Sylvie Céramiste

-liste des 13 nouveaux élus

Astier Julien, peintre plasticien
Dierse Martine, céramiste
Dionisio Damien, créateur bijoux macramés
Jacques Nathalie, plasticienne
Kubecka Martha, céramiste
Lecarpentier Amelie, ébéniste
Maitre Marie Christine, présidente d'association
Mayan Annie, potière
Piney Brigitte, céramiste
Pottier Patricia, Avs
Quievreux Genevieve, dentelliere
Voisin Marie, mosaïste
Wesle Stephanie, modiste

L'élection de jeunes au nouveau CA permet d'envisager avec confiance la création de la commission jeune.

Dans la dynamique de l'AGE, 12 nouvelles adhésions sont enregistrées à la fin de la réunion portant notre association à 80 adhérents.



Pour info complémentaire, nous vous joignons le compte rendu du premier CA qui a eu lieu le 22 octobre 2015 (annexe 3) et les élus de la direction collégiale. Celle-ci est chargée de la gouvernance de l'association en mettant en œuvre les décisions prises par le CA et règle les affaires courantes.

Annexe 1

Situation de Trajectoires & Contexte économique

Trajectoires est actuellement en phase de transition, voire de redéfinition, elle compte plus de 60 adhérents

- Les membres fondateurs sont partis et les membres du CA qui restent s'interrogent sur la manière de poursuivre.
- Ces 3 dernières années, Trajectoires s'est essentiellement investi dans la création de l'Agence pour le développement des métiers d'art. L'Agence étant maintenant autonome, notre association doit définir et travailler sur de nouveaux objectifs.
- Restent, actuellement, 9 membres au CA, dont certains ont déjà beaucoup donné. Pour continuer, il est absolument nécessaire que d'autres confrères viennent insuffler du sang neuf.

En 9 ans d'existence, l'association a accumulé un « capital » qu'il est important, pour l'ensemble des PMA, de pérenniser.

- Capital relationnel : des liens importants ont été tissés avec les institutions départementales et locales, la région, le pays de l'Ardèche Méridionale, le PNR, Ateliers d'art de France... Ces institutions considèrent Trajectoires comme un interlocuteur fiable. Cette confiance nous semble quelque chose de précieux, qu'il faut veiller à ne pas perdre et à entretenir.
- Capital en termes de compétences : que ce soit pour le montage des dossiers ou la scénographie des expositions, des compétences ont été acquises au sein de l'association. Là encore, c'est quelque chose qu'il faut veiller à conserver le plus possible.

Avec l'ouverture de la caverne du Pont d'Arc et le projet de la ligne de partage des eaux, la volonté politique est clairement de promouvoir un tourisme culturel en Ardèche. Un nouveau marché va s'ouvrir dans les années qui viennent et nous sommes face à une alternative :

- Soit nous, professionnels des métiers d'art du territoire, réussissons à nous fédérer et à nous investir pour devenir collectivement suffisamment forts et visibles, pour prendre au moins une partie de ce marché,
- Soit, si nous restons inactifs, et même si nous avons le soutien des institutions, nous courons le risque de voir l'industrie de la culture se l'accaparer entièrement ou presque, nous laissant le rôle de sous-traitants occasionnels à utiliser comme faire-valoir.

Ce serait dommageable, non seulement pour chacun de nous économiquement, mais aussi pour nos valeurs, la culture formatée venant empiéter encore davantage sur la véritable création que nous défendons, ainsi que sur le modèle économique de petites structures produisant localement auquel nous sommes attachés. Même pour ceux qui ne vendent qu'hors département, il s'agit aussi du visage que prendra le lieu où ils habitent.

Encore une fois, l'évolution qui va avoir lieu ces prochains mois sera déterminante et Trajectoires doit devenir un outil collectif permettant à chacun de nous d'agir pour l'infléchir dans le bon sens.

I. Nouveaux objectifs

Augmenter la visibilité des métiers d'art est donc prioritaire.

L'enjeu est d'arriver à ce que, pour la personne venant visiter l'Ardèche, l'activité « visite des ateliers, des expositions et marchés d'art » tombe sous le sens au même titre que le canoë-kayak.

L'enjeu est aussi d'avoir une place autre que marginale dans le tissu économique ardéchois hors tourisme.

Pour cela, les métiers d'art doivent être constamment présents dans le paysage.

D'où les objectifs suivants :

2. Cœuvrer au développement de la communication autour des métiers d'art.

- Trajectoires participe actuellement, aux côtés de nombreux autres acteurs, à la mise en place de **la route des métiers d'art**, qui devrait prendre le relais des chemins de la création au printemps 2016.

-Participation au projet de **Fréquence 7**, d'une **série de portraits d'artistes/artisans d'Art**.
Toutes les pistes et initiatives allant dans ce sens doivent être explorées.

3. Multiplier les expositions et manifestations.

L'association a agi à la mesure de ses moyens, cette année, avec les expos de Vallon, de Ligne d'Arts, la transformation de Voguë en biennale, la fête des Métiers d'Art de Vals. Devrait s'y ajouter une exposition dans l'église et le prieuré de Notre-Dame de Prévenchères de Montpezat, à Pâques l'année prochaine.

Il faut faire davantage : le Parc des Monts d'Ardèche travaille actuellement sur un projet (Ligne de Partage des eaux) qui intéressera les PMA ; il sera donc essentiel d'y répondre.

A noter qu'avec la baisse générale des dotations, nous serons de plus en plus contraints à chercher des solutions d'autofinancement. Il sera nécessaire de mettre en place une commission pour travailler sur le partenariat.

4. Etendre nos marchés

L'Agence pour le développement des Métiers d'Art est une structure innovante, très ambitieuse, difficile à mettre en place, qui doit permettre à nos ateliers d'accéder à des marchés auxquels nous n'avons habituellement pas accès alors que nous devrions naturellement y prétendre. Trajectoires continuera à soutenir l'Agence et à travailler conjointement avec elle. Nous adhérons à l'Agence et invitons tous les PMA à y adhérer.

Extension géographique

Nous souhaitons être en mesure, dans les années qui viennent, d'organiser des expos au-delà des frontières ardéchoises. Cela permettrait aussi, en collaboration avec le département, d'affermir l'image d'une Ardèche territoire d'art et de culture et de la diffuser à l'extérieur.

5. Etendre notre présence sur le web

Le site de Trajectoires www.trajectoiresmetiersdart.fr est là. Il y a encore pas mal de travail à faire pour qu'il devienne une véritable plate-forme présentant le travail des PMA adhérents.

La page facebook www.facebook.com/trajectoiresmetiersdart est là. Ici encore, il faudrait la rendre plus présente et réactive. Eternel manque de moyens humains. On espère qu'un nouveau souffle va améliorer tout ça.

Nous avons mis en place un forum afin de faciliter les échanges entre adhérents. Il appartient à tous les PMA de le faire vivre. Un groupe facebook aurait peut-être plus de succès. Plateforme collective de vente en ligne : il va falloir y songer

6. Renforcer l'esprit collectif.

Une association comme la nôtre se fonde sur l'idée que pour nous, PMA, il est plus épanouissant et plus efficace de miser sur le collectif qu'essayer de s'en tirer individuellement chacun de son côté.

Pour faire vivre ce collectif, nous souhaitons mettre en place un fond de solidarité, sur le modèle du « bol de la solidarité » de d'Argiles. Ainsi, en cas de gros pépin arrivant à l'un d'entre nous mettant en péril son activité, il sera soutenu par l'ensemble des collègues.

Les modalités sont à définir.

7. Inciter les jeunes à venir nous rejoindre.

Plus aucun jeune au CA de Trajectoires. Et pourtant c'est de leur avenir qu'il s'agit et ce sont eux qui ont l'énergie..... C'est peut-être parce qu'ils n'ont pas envie de passer leurs soirées en compagnie des vieux Schnocks du CA actuel.... D'où l'idée d'un pôle jeunesse. Nous essayerons de mettre cela en place. Ce serait une très bonne chose.

8. Renforcer nos liens avec les autres associations

Là encore, il nous semble important de jouer collectivement entre associations de PMA. Se tenir au courant de ce qu'on fait, se donner un coup de main, monter des projets communs.

Nouer des liens avec des associations d'autres régions est aussi nécessaire, aussi bien pour accroître la richesse de ce que nous apportons chez nous que pour faciliter notre diffusion hors Ardèche.

Collaborer avec des associations d'autres domaines d'activité est envisageable.

II. Nouvelle organisation envisagée

Face à l'étendue des défis qui nous attendent, l'ancienne organisation de Trajectoires ne tient plus. Un groupe d'une dizaine de membres qui s'investissent dans quelques projets et les proposent en aval aux adhérents que cela intéresse, c'est déjà ça, mais tout à fait insuffisant face aux enjeux auxquels nous avons à faire face.

Une organisation, où l'énergie viendrait de partout, où les adhérents proposeraient et s'investiraient dans des projets et viendraient aux CA pour chercher l'appui logistique, voilà qui aurait une puissance de feu permettant aux professionnels des Métiers d'Art de se poser comme acteurs sur qui faut compter dans le tissu économique du département.

Si on veut pouvoir insuffler cette dynamique, il faut que l'organisation soit plus ouverte, plus transparente, plus démocratique, que la communication soit plus fluide.

Toutes les décisions importantes doivent être prises collectivement et passer par l'information et la consultation des adhérents.

Répartition des tâches sur **4 postes** occupés en binôme. Les décisions sur chaque poste seront prises par les 8 Co-responsables :

a. Politique financière

- 1 Trésorerie
- 2 Dossiers subventions
- 3 Partenariats
- 4 Cotisations adhérents actifs, bienfaiteurs.....

b. Vie associative

- 1 Circulation des infos aux adhérents et au CA
- 2 Suivi des adhérents
- 3 Relations avec les autres associations.
- 4 Secrétariat
- 5 Commission solidarité

c. Communication

- 1 Le site internet, les réseaux sociaux...
- 2 Les médias
- 3 Les institutions
- 4 L'Agence

d. Evènementiel

- 1 Salons Expo Vente
- 2 Prestations manifestations
- 3 Initiatives jeunes créateurs...
- 4 Dans toutes les manifestations événementielles de Trajectoires une place sera faite pour permettre une meilleure lisibilité de notre agence.

III. Proposition de modification de statuts

Afin que notre mode d'organisation soit en phase avec ce nouvel état d'esprit,

a. **Ouvrir l'association** à des personnes morales ou physiques non PMA (Professionnelles des Métiers d'Art).

b. **La composition du CA s'ouvrira** à un nombre plus important de membres ainsi qu'à des personnes qui ne sont pas des PMA mais peuvent et souhaitent apporter des compétences (finances, communication, internet...). Il est renouvelable tous les ans. Réunion du CA tous les 2 mois avec compte rendu envoyé aux adhérents. Les personnes qui veulent monter un projet avec l'appui ou au sein de Trajectoires seront invitées à venir participer ponctuellement au CA.

c. **Une direction collégiale de huit membres** sera élue pour mettre en application les décisions prises par le CA et régler les affaires courantes. Elle se réunira autant que nécessaire.

ANNEXE 2

Nous proposons aux adhérents de refonder les articles suivants de nos statuts :

Article 5 : Admission

Pour être membre de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et au règlement intérieur, être coopté par le Conseil d'Administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes présentées, et s'acquitter de sa cotisation tel que précisé dans le règlement intérieur.

Après discussions le mot « coopté » est remplacé par « validé »

Vote à l'unanimité

Article 6 : Membres

Membres bénéficiaires

Sont membres bénéficiaires les adhérents pouvant justifier d'un statut professionnel des métiers d'art tel que défini dans le règlement intérieur.

Ils ont une voix délibérative aux Assemblées Générales, et sont éligibles au Conseil d'Administration.

Membres de soutien

Sont membres de soutien toutes personnes physiques ou morales souhaitant apporter leur soutien en termes de compétences, finances et tout aspect profitable à l'association tel que défini dans le règlement intérieur.

Ils ont une voix consultative aux Assemblées Générales, et sont éligibles au conseil d'administration en respect du prorata défini à l'article 9. En qualité d'administrateur, ils bénéficient du droit de vote.

Membres d'honneur

Sont membres d'honneur les personnes qui ont rendu des services signalés à l'association.

Ils ne payent pas de cotisation.

Ils ont une voix consultative aux Assemblées Générales.

Vote à l'unanimité

Article 9 : Conseil d'Administration

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au minimum, élus en Assemblée Générale pour 1 an. Pour être éligible, il faut être membre bénéficiaire ou membre de soutien de l'association. Le nombre de membres de soutien élus ne pourra excéder 30% de la composition du conseil d'administration.

Les membres sont rééligibles. Les élections sont réalisées à main levée ou à bulletin secret sur demande d'au moins un tiers des membres présents.

L'élection se fait à la **majorité des voix. En cas de partage, l'ancienneté en qualité de membre prime**

En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit au remplacement de ses membres.

Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Après discussion le nombre de 3 membres est remplacé par 8

La phrase en rouge est remplacée par « l'élection se fait à la majorité après discussion »

après ces modifications

vote à l'unanimité

Article 10 : Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation de la direction collégiale ou sur demande du tiers de ses membres. La présence de deux tiers au moins des membres est nécessaire pour que le Conseil d'Administration puisse délibérer valablement. Chaque administrateur pourra être détenteur du mandat de vote d'un unique autre administrateur. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Tout membre du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Vote à l'unanimité

Article 11 : Direction collégiale

Le conseil d'administration élit, pour 1 an, parmi ses membres une direction collégiale composée de 4 à 10 membres co-responsables et assumant la gestion complète de l'association.

Les responsabilités sont définies par le règlement intérieur.

Les élections peuvent être réalisées au scrutin secret sur demande d'un membre.

Tout membre de la direction collégiale qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Vote à l'unanimité

Article 12 : Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés chaque année. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués à la demande de la Direction collégiale ou du Conseil d'Administration, ou du tiers des membres de l'association avec voix élective. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association, le nombre de pouvoir par personne présente est fixé dans le règlement intérieur.

La présence du quart des membres (par présence physique ou mandat de vote) est nécessaire pour que l'assemblée générale puisse délibérer. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée avec le même ordre du jour, à six jours au moins et 20 jours au plus d'intervalle. Celle-ci délibère alors valablement, quel que soit le nombre des présents.

Le Conseil d'Administration, préside l'assemblée et expose la situation morale et financière de l'association.

Vote à l'unanimité

Article 13 : Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande **de la moitié plus un** des membres de l'association avec voix élective, le Conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 12. Cette assemblée est convoquée notamment pour une modification des statuts ou la dissolution de l'association.

Après discussion, la phrase en rouge est remplacée par : de 66% des membres

Vote à l'unanimité moins 1, 1 abstention

TRAJECTOIRES

Association de professionnels des métiers d'art

de l'Ardèche

LeTour~ D212 ~07110Laurac-en-Vivarris

Siret:494 004039 00025~courriel

[:trajectoires07@orange.fr](mailto:trajectoires07@orange.fr)

